

Module 5

GESTION TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Objectifs d'apprentissage

Le module de formation sur la gestion technique du bâtiment fournira aux participants une meilleure compréhension de la construction et du fonctionnement des bâtiments de copropriété.

La première partie du module survole le cadre normatif de la construction relative au bâtiment de copropriété ainsi que l'écosystème du domaine de la construction au Québec.

La deuxième partie du module consiste en une série de séances portant sur chacun des éléments constitutifs d'un bâtiment (fondations, structure, enveloppe, toiture, systèmes mécaniques, électricité) abordés selon une approche analytique avec études de cas à l'appui.

- Fonctionnement de l'élément et détail standard
- Identification des problématiques typiques
- Diagnostic et analyse
- Solutions envisageables
- Éléments de planification et de prévention permettant d'éviter ou de mitiger le problème

Contenu

- Identifier les responsabilités et obligations des gestionnaires de copropriétés à l'égard de la gestion technique du bâtiment;
- Identifier les codes applicables aux différents types de bâtiments et comprendre leur mise en application;
- Comprendre le processus d'un projet de construction/réparation/rénovation et identifier les intervenants clés dans un tel projet;
- Identifier les principaux éléments constitutifs d'un bâtiment et comprendre l'interaction entre eux.
- Comprendre le fonctionnement des principaux éléments constitutifs, identifier les actions d'entretien à poser pour en assurer la pérennité, reconnaître les signes d'une problématique, comprendre les pistes de solutions envisageables et savoir quel intervenant impliquer.

Les éléments traités en détail

- Structure du bâtiment et matériaux usuels utilisés en construction
- Fondations et aménagements extérieurs
- Enveloppe verticale (façades) et verticale (toiture)
- Aménagements des espaces, confort, issus, et compartimentation
- Systèmes électriques et mécaniques (HVAC, ascenseur, etc.)
- Plomberie et systèmes d'urgence
- Parc de stationnement